

# Renseignement : Mozilla et les médecins entrent dans l'arène

Plus de 110 000 signatures sur une pétition, plus de 700 acteurs du numérique dénombrés dans l'association « ni pigeons, ni espions », le projet de loi sur le renseignement continue de susciter une forte opposition. Dernière en date, la Fondation Mozilla qui vient de publier [une lettre ouverte](#) contre cette proposition législative. Elle explique que « *les récents évènements autour de la loi sur le renseignement débattue en ce moment en France nous préoccupent fortement* ». Elle poursuit en considérant que « *les mesures de l'actuel projet de loi... constituent une menace pour l'infrastructure d'Internet, la vie privée des utilisateurs, ainsi que pour la sécurité des données.* »

## **Des boîtes noires qui ne passent pas**

Mais plus que tout, c'est la mesure impliquant la mise en place de boîtes noires qui chagrinent le plus l'organisation en charge du développement de Firefox. « *Nous sommes particulièrement préoccupés par l'installation de «boîtes noires» au sein des infrastructures des fournisseurs de services de communications afin de procéder à une surveillance par algorithme. Cette disposition oblige les entreprises à permettre une surveillance gouvernementale de l'activité en ligne de tous leurs utilisateurs, à la recherche d'un ensemble obscur de motifs comportementaux «suspects».*

## **Les médecins veulent un statut de profession protégée**

Il n'y a pas que Mozilla qui s'inquiète des fameuses boîtes noires, le Conseil National de l'Ordre des Médecins s'est aussi ému de cette méthode. Dans [un communiqué](#), il souhaite que « *les hébergeurs internet qui gèrent des données personnelles de santé soient exclus de toute surveillance par des « boîtes noires » qui seraient installées auprès des opérateurs* ». Par ailleurs, il demande à faire partie de la liste des professions exclues de la surveillance. Le projet de loi prévoit notamment de protéger certaines professions comme les magistrats, les journalistes, les avocats et les parlementaires. Avec une forte représentation du corps médical au sein du Parlement, ils pourraient obtenir gain de cause à la faveur d'amendements au Sénat.

### **A lire aussi :**

[Renseignement : le Conseil de l'Europe tacle le projet français](#)

[Renseignement : François Hollande en appellera au Conseil Constitutionnel](#)

**Credit Photo : Carlos Amarillo-Shutterstock**